

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET
CHARI

COMMUNE DE WAZA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

WAZA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

Commission Interne de Passation des Marchés

DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE

N° 06./DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026 DU
04/10/2026/2026 POUR LES TRAVAUX D'ACQUISITION ET
INSTALLATION EN 30 LAMPADAIRES SOLAIRES A NDIGUINA DANS
LA COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

EN PROCEDURE D'URGENCE

Pays	République du Cameroun
Projet	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes PROLOG
Financement	Crédit IDA 72130-CM
Maîtrise d'Ouvrage	Commune de WAZA
Référence Convention	N° _____/C/JUILLET/2026/MINDDEVEL/SG/PROLOG-VS- COMMUNE DE WAZA
Référence Avis de Consultation ouverte	N° <u>06</u> ./DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026
Référence STEP	
Date	Octobre 2026

ME-NORD
D
Demande de Cotations N° 062./DCO/PROLOG/C-WAZA/CIPM/SIGAMP/2026 du/2026
du 04/10/26

Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé le 30 avril 2026, la convention de subvention N°020/C/AVRIL/2026/MINDDEVEL/SG/PROLOG - COMMUNE DE WAZA avec la Commune de MINDIF pour l'appui aux investissements communautaires. Dans cette convention il est prévu l'acquisition et l'installation des lampadaires solaires. A cet effet, la Commune de WAZA a l'intention d'utiliser une partie de la subvention accordée pour effectuer les paiements prévus au titre de **Travaux Acquisition et installation en 30 lampadaires solaires à NDIGUINA Commune de WAZA, Département du LOGONE ET CHARI, Région de l'Extrême-Nord.**

Les travaux concernent **Travaux Acquisition et installation en 30 lampadaires solaires à NDIGUINA Commune de WAZA, Département du LOGONE ET CHARI, Région de l'Extrême-Nord.**

1. La Commune invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 : Exigences du Maître d'Ouvrage, jointe à la présente DC.

Fraude et Corruption

2. La Banque exige le respect des Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption et de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel qu'il est établi à l'Annexe A des Conditions Contractuelles.
3. Dans le cadre de cette politique, les Entrepreneurs autorisent et doivent faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la Banque d'inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs à la Demande de Cotation et à l'exécution du marché (en cas d'attribution), et de les faire vérifier par les vérificateurs nommés par la Banque.

Eligibilité des matériaux, équipements et services

4. Les matériaux, équipements et services qui doivent être fournis en vertu du marché et financés par la Banque peuvent avoir leur origine dans tout pays, sous réserve des dispositions du paragraphe 9. A la demande du Maître d'Ouvrage, l'Entrepreneur peut être tenu de fournir une preuve de l'origine des matériaux, de l'équipement et des services.

Eligibilité des Entreprises

5. Dans le cas où l'Entreprise est un groupement d'entreprises (GE), tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes du marché. Le GE nommera un représentant qui a le pouvoir de mener toutes les affaires pour et au nom de tous les membres du GE pendant le processus de Demande de Cotation et, dans le cas où le GE est attributaire du Marché, lors de l'exécution du contrat.
6. Une Entreprise peut avoir la nationalité de tout pays, sous réserve des restrictions en vertu des paragraphes 8 et 9 ci-après. Une Entreprise est réputé avoir la nationalité d'un pays si l'Entreprise est constituée, incorporé ou enregistré selon les dispositions des lois de ce pays, comme en attestent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement, selon le cas. Ce critère s'applique également à la détermination de la nationalité des sous-traitants proposés pour toute partie du marché, y compris les services connexes.
7. Les entreprises et les personnes physiques peuvent ne pas être éligibles si indiqué au paragraphe 9 ci-dessous et :
 - a. En droit ou en vertu de règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue qu'une telle exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de biens ou la passation de marchés de travaux ou de services requis ; ou

b. Par un acte de conformité à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou de passation de marchés de travaux ou de services en provenance de ce pays, ou tout paiement à un pays, une personne physique ou une entité dans ce pays.

En ce qui concerne les paragraphes 5 et 7, pour l'information des Entreprises, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les services des pays suivants sont exclus de ce processus de passation de marchés :

(a) En vertu des paragraphes 5 et 8 (a) : «AUCUN».

(b) En vertu des paragraphes 5 et 8 (b) : «AUCUN».

9. Une Entreprise qui a été sanctionnée par la Banque, conformément aux Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, tel qu'énoncé dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit dans l'annexe aux conditions contractuelles (Annexe A) arlinéa 2.2 d., ne sera pas admissible à soumettre une Cotation ou à être attributaire d'un marché ou bénéficier d'un marché financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant une période telle que la Banque aura déterminée. Une liste des entreprises et des personnes physiques exclues est disponible sur le site externe Web de la Banque : <http://www.worldbank.org/debarr>;

10. Une Entreprise qui est une entreprise ou une institution publique dans le pays du Maître d'Ouvrage peut être admissible à participer à la mise en concurrence et se voir attribuer un marché à condition qu'elle puisse établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'elle :

(a) Est légalement et financièrement autonomes ;

(b) Fonctionne en vertu du droit commercial ; et

(c) N'est pas sous la supervision du Maître d'Ouvrage.

11. Une Entreprise ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Toute Entreprise en situation de conflit d'intérêts sera disqualifiée. Une Entreprise peut être considérée comme en conflit d'intérêts aux fins du présent processus de Demande de Cotation, si l'Entreprise

(a) Contrôle directement ou indirectement, est contrôlé ou est sous contrôle commun avec une autre Entreprise qui a soumis une cotation ;

(b) Reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'une autre Entreprise qui a soumis une cotation ;

(c) A le même représentant légal qu'une autre Entreprise qui a soumis une Cotation ;

(d) A une relation avec une autre Entreprise qui a soumis une Cotation, directement ou par l'entremise de tiers communs, qui la mette en mesure d'influencer la Cotation d'une autre Entreprise ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage concernant le processus de Demande de Cotation ;

(e) Ou l'un de ses affiliés a participé en tant que consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des ouvrages qui font l'objet du processus de Demande de Cotation ;

(f) Ou l'un de ses affiliés a été recruté (ou est proposé d'être recruté) par le Maître d'Ouvrage ou l'Emprunteur pour la mise en œuvre du marché ;

(g) Fournirait des biens, des travaux ou des services autres que des services de consultant résultant ou directement liés à des services de consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans la cette Demande de Cotation, qu'elle fournissait elle-même ou par toute société affiliée qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée ou est sous contrôle commun avec cette entreprise ; ou

(h) a une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel cadre de l'Emprunteur (ou de l'organisme de mise en œuvre du projet, ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui : (i) participe directement ou indirectement à la préparation de la Demande de Cotation ou de spécifications et/ou à l'évaluation des Cotations, du marché en

question; ou (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de ce marché à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus de Demande de Cotation et d'exécution du marché.

Visite de site

12. La Commune organisera une visite de site le 08-10-2026 à 10....heures

Lieu : COMMUNE

Les soumissionnaires qui souhaitent participer à cette visite de site sont invités à communiquer leur contact au numéro de téléphone. 620742217; adresse Email. :.....

N.B. : les frais de participation à la visite de site sont à la charge de chaque soumissionnaire

Garantie de bonne exécution

13. L'Entreprise retenue doit fournir une Garantie de Bonne Exécution conformément aux conditions du marché.

Validité des Cotations

14. Les Cotations seront **valides jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** après l'ouverture des plis.

Prix proposé

15. L'Entreprise devra indiquer le prix total dans le formulaire intitulé « Cotation de l'Entreprise »
16. L'Entreprise doit également fournir les prix unitaires de tous les éléments des Travaux décrits dans le Détail Quantitatif et Estimatif joint. Les articles pour lesquels aucun prix unitaire n'est fourni, ne feront pas l'objet de paiement à l'Entreprise par le Maître d'Ouvrage lorsqu'ils seront exécutés et seront considérés couverts par les prix unitaires pour d'autres articles et prix du Détail Quantitatif et Estimatif.

Les prix comprendront tous les droits, taxes et autres prélèvements payables par l'Entreprise en vertu du Marché, à compter de la date 7 (sept) jours précédant la date limite de soumission des cotations.

17. Une Entreprise qui prévoit d'engager des dépenses dans d'autres monnaies pour les intrants nécessaires à l'exécution des travaux provenant de l'extérieur du pays du Maître d'Ouvrage et qui souhaite être payé en conséquence, doit indiquer une monnaie étrangère de son choix en plus de la monnaie locale en Franc CFA BEAC XAF
18. La/es monnaie/s de la Cotation et la/es monnaie/s de paiement devra/ont être la/es même/s.

Proposition technique

19. L'Entreprise doit fournir une proposition technique comprenant la description des méthodes de travail, du matériel, du personnel, du calendrier et toute autre information pertinente, suffisamment en détail pour démontrer l'adéquation de sa proposition pour répondre aux exigences des travaux et délai de réalisation.

Outre la proposition technique, l'entreprise produira également dans sa cotation, un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et constituées des éléments suivants en cours de validité :

- i. Registre de Commerce;
- ii. (ii) Attestation de Conformité Fiscale;
- iii. (iii) Plan de localisation ;
- iv. (iv) Attestation de non faillite;
- v. (v) Attestation de non exclusion des marchés publics;
- vi. (vi) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS;
- vii. (vii) Attestation d'immatriculation fiscale, et;
- viii. (viii) Attestation de domiciliation bancaire.
- ix. (ix) Attestation de catégorisation

Clarifications

20. Toute demande de clarification concernant la présente Demande de Cotation (DC) peut être adressée par écrit à ci-dessous au plus tard sept (07) jours avant la date limite de dépôt des cotations. Le Maître d'Ouvrage fera copie de sa réponse à toutes les Entreprises, y compris une description de la demande de clarification, mais sans en identifier la source.

Soumission des Cotations

21. Les cotations seront déposées en cinq (05) exemplaires (dont un (01) original et quatre (04) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF non modifiables).
22. La date et l'heure limites pour la soumission des Cotations est le 26/10/26 à 10 heures.
23. L'adresse pour le dépôt des offres est la suivante :
- Attention : Monsieur le Maire de la Commune de WAZA
 - Adresse : BP 19
 - Ville : WAZA
 - Code postal :
 - Pays : CAMEROUN
 - Numéro de téléphone : 620742217

Ouverture des Cotations

24. Les Cotations seront ouvertes par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du Maître d'Ouvrage immédiatement après l'heure et la date limites pour la remise des Cotations soit, le 26/10/2026 à 11 heures dans la salle de conférence de la Commune de WAZA.
25. Aux fins de l'évaluation et de la comparaison, la/es monnaie/s des cotations doit/vent être convertie/s en une même monnaie. La monnaie qui doit être utilisée aux fins de comparaison pour convertir les prix proposés, exprimés dans diverses monnaies en la monnaie de comparaison au taux de change à la vente sera la suivante : Franc CFA (XAF). La source du taux de change est la suivante : Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). La date du taux de change est :
26. Pour les cotations techniquement conformes, les prix totaux évalués, à l'exclusion des sommes provisionnelles et toute provision pour les imprévus, mais y compris les travaux en régie lorsque leurs prix sont établis de manière compétitive, seront ensuite comparés pour déterminer le prix/s évalué le plus bas.
22. La visite de site est programmée pour le 08/10/26 à 10 heures. Lieu de rassemblement des potentiels soumissionnaires : Commune
23. Les cotations doivent être déposées ou envoyées en cinq (05) exemplaires (dont un (01) original et quatre (04) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF non modifiables) au plus tard le 26/10/2026 à 10 heures, à l'adresse ci-après :

Attention : Monsieur le Maire de la Commune de Waza, Adresse : BP 19 Waza
Et porter la mention :

AVIS DE COTATION OUVERT

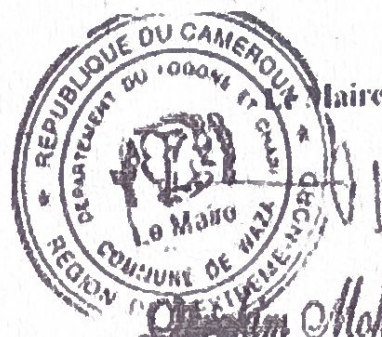
DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE N° 06 / DCO / PROLOG / COMMUNE DE WAZA / CIPM / SIGAMP / 2026 DU 04/10 / 2026 POUR LES TRAVAUX D'ACQUISITION ET INSTALLATION EN 30 LAMPADAIRES SOLAIRES A NDIGUINA DANS LA COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

24. Les Cotations seront ouvertes par la Commission Internes de Passation des Marchés (CIPM) du Maître d'Ouvrage le 26/10/2026, à 11 heures dans la salle de conférence de la Commune de Waza
25. La lettre-commande sera attribuée à l'Entreprise qui, (i) offre une cotation techniquement conforme, (ii) garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée et, (iii) offre le prix évalué le plus bas
26. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Waza ou à l'Unité de l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG, Tél. : 620742217 ; Email. :

Ampliations:

- Préfet/Logon et Chari
- President/CIPM Waaza
- ARMP
- UCR/PROLOG
- CHRONO/ARCHIVES

Fait à waza le 04/10/2026



Le Maire

Annexe 1 : Spécifications (Exigences du Maître d'Ouvrage)

Annexe 2 : Formulaire de Cotation

Annexe 3 : Formulaires de Marché

CARDDEX CONSULT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET
CHARI

COMMUNE DE WAZA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARIDIVISION

WAZA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE COTATION OUVERT

N° 07/DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026
DU 04.10.26/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
(01) HANGAR AU MARCHÉ DE-WAZA KIDJIMATARI, DANS LA
COMMUNE DE WAZA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION
DE L'EXTREME-NORD.

EN PROCEDURE D'URGENCE

Pays	République du Cameroun
Projet	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)
Maîtrise d'Ouvrage	Commune de Waza
Financement	Crédit IDA 72130-CM
Référence Convention	N° <u>07</u> /C/JUILLET/2026/MINDDEVEL/SG/PROLOG - COMMUNE DE WAZA
Référence Avis de Consultation ouverte	N° <u>07</u> /DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026 DU 10 AOÛT 2026
Référence STEP	
Date	Octobre 2026

1. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention de subvention basée sur la performance avec la Commune de Waza, pour le financement des projets d'investissement. A cet effet, la Commune de Waza a l'intention d'utiliser une partie des subventions accordées pour effectuer les paiements prévus pour **les travaux de construction d'un (01) hangar au marché de Waza-Kidjimatarari - Commune de Waza, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.**
2. Les travaux concernent **les travaux de construction d'un (01) hangar au marché de Waza-Kidjimatarari, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.**
3. Allotissement : lot unique
4. La Commune invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 "Spécifications Techniques/Exigences du Maître d'Ouvrage", insérée dans Demande de Cotations (DC).
5. La Demande de Cotation peut être consultée ou retirée au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Waza et située à Waza ; Tél. : 620742217. ; Email. :
6. La visite de site est programmée pour le 08/10/2026 à 10h... Lieu de rassemblement des potentiels soumissionnaires : COMMUNE.....
7. Les cotations doivent être déposées ou envoyées en cinq (05) exemplaires (dont un (01) original et quatre (04) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF non modifiables) au plus tard le 26/10/2026..... A 10.....heures, à l'adresse ci-après :
Attention : Monsieur le Maire de la Commune de Waza ; Adresse :BP 19 Waza

Et porter la mention :

AVIS DE COTATION OUVERT

8. **N°07.../DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026 DU 04/10...../2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) HANGAR AU MARCHE DE-WAZA KIDJIMATARI, DANS LA COMMUNE DE WAZA, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTREME-NORD** Les Cotations seront ouvertes par la Commission Internes de Passation des Marchés (CIPM) du Maître d'Ouvrage le 26/10/2026, à 11 heures dans la salle de conférence de la Commune de Waza
9. La lettre-commande sera attribuée à l'Entreprise qui, (i) offre une cotation techniquement conforme, (ii) garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée et, (iii) offre le prix évalué le plus bas
10. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Waza ou à l'Unité de l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG, Tél. : 620742217 ; Email. :

Fait à waza le 04/10/2026

Ampliations:

-
-
- ARMP
- UCR/PROLOG
- CHRONO/ARCHIVES
-



Le Maire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE WAZA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARIDIVISION

WAZA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE COTATION OUVERT

N°~~05~~/DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026 DU
~~04~~/11/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC
DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES AVEC BLOC LATRINES À
SIX (06) COMPARTIMENTS A L'EP DE WAZA KIDJIMATARI DANS LA
COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

EN PROCEDURE D'URGENCE

Pays	République du Cameroun
Projet	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)
Maîtrise d'Ouvrage	Commune de Waza
Financement	Crédit IDA 72130-CM
Référence Convention	N°___/C/JUILLET/2026/MINDDEVEL/SG/PROLOG - COMMUNE DE WAZA
Référence Avis de Consultation ouverte	N° 05 /DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026 DU 10 AOÛT 2026
Référence STEP	
Date	Octobre 2026

1. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention de subvention basée sur la performance avec la Commune de Waza, pour le financement des projets d'investissement. A cet effet, la Commune de Waza a l'intention d'utiliser une partie des subventions accordées pour effectuer les paiements prévus pour **les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe équipées de tables bancs avec bloc latrines à six (06) compartiments à L'EP de Waza Kidjimatari dans la Commune de Waza, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.**
2. Les travaux concernent **les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe équipées de tables bancs avec bloc latrines à six (06) compartiments à L'EP de Waza Kidjimatari dans la Commune de Waza, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.**
3. Allotissement : lot unique
4. La Commune invite maintenant les Entrepreneurs à soumettre leurs Cotations pour les Travaux décrits dans l'Annexe 1 "Spécifications Techniques/Exigences du Maître d'Ouvrage", insérée dans Demande de Cotations (DC).
5. La Demande de Cotation peut être consultée ou retirée au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Waza et située à Waza ; Tél. : 620742217. ; Email. :
6. La visite de site est programmée pour le 08/10/2026 à 10h..... Lieu de rassemblement des potentiels soumissionnaires : COMMUNE.....
7. Les cotations doivent être déposées ou envoyées en cinq (05) exemplaires (dont un (01) original et quatre (04) copies ainsi qu'une clé USB contenant une copie numérique scannée des offres (version PDF non modifiables) au plus tard le 26/10/2026..... A 10.....heures, à l'adresse ci-après :

Attention : Monsieur le Maire de la Commune de Waza, Adresse :BP 19 Waza
Et porter la mention :

AVIS DE COTATION OUVERT

8. N°05/DCO/PROLOG/COMMUNE DE WAZA/CIPM/SIGAMP/2026 DU 04/10/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE EQUIPEES AVEC BLOC LATRINES À SIX (06) COMPARTIMENTS A L'EP DE WAZA KIDJIMATARI DANS LA COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI
9. Les Cotations seront ouvertes par la Commission Internes de Passation des Marchés (CIPM) du Maître d'Ouvrage le 26/10/2026, à 11 heures dans la salle de conférence de la Commune de Waza
10. La lettre-commande sera attribuée à l'Entreprise qui, (i) offre une cotation techniquement conforme, (ii) garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée et, (iii) offre le prix évalué le plus bas
11. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Waza ou à l'Unité de l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG, Tél. : 620742217 ; Email. :

Fait à waza le 04/10/2026

Ampliations:

- Préfet/Logon et Chari
- President/CIPM Waaza
- ARMP
- UCR/PROLOG
- CHRONO/ARCHIVES

